

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 07 SEPTEMBRE 2017 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoints :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	non	M WATIER		
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	non	M GARCIA		
19. M FOURNIVAL Anthony	non	M SCHOLLA		
20. M REINERT Charles	non			oui
21. M ROTH Kévin	non			oui
22. M GOSSET Dominique	non		oui	
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. M JOHANNIN Thierry	oui			
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	non			oui
27. M DERRACHI Rachid	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	20	3	1	3

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CAUDRON Céline

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°10 à 14/2017).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017 :

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2017.**

1. Personnel communal, rémunération du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée durant l'année scolaire 2017-2018 :

Le tableau nominatif du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée a été arrêté pour l'année scolaire 2017-2018.

Il en a été de même pour la rémunération horaire du personnel en charge de ces deux missions.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a fixé la rémunération d'agents assurant la surveillance de cantine et l'étude surveillée à compter du 01 septembre 2017,**
- **à l'unanimité, pris acte que ces dépenses seront portées à l'exercice 2017 et 2018.**

2. Personnel communal, suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1 ère classe et création d'un poste d'agent de maitrise territorial au 01 novembre 2017 :

Un adjoint technique principal de première classe à temps complet en poste au sein des services techniques peut accéder au grade de d'agent de maitrise suite à son inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a supprimé un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet à compter du 01 novembre 2017 (délibération n°42/2014),**
- **à l'unanimité, a créé un poste d'agent de maitrise à temps complet à compter du 01 novembre 2017,**
- **à l'unanimité, a pris acte de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017 et aux suivants**

3. Personnel communal, suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2 ème classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif de 2 ème classe avec une durée hebdomadaire à 28h00 au 04 septembre 2017 :

Un adjoint administratif de seconde classe à temps complet en poste au sein des services administratifs a sollicité une mutation vers une autre collectivité.

Son remplacement est prévue mais sur une durée hebdomadaire ramenée de 35h00 à 28h00.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a supprimé un poste d'adjoint administratif seconde classe à temps complet à compter du 04 septembre 2017 (délibération n°63/2014),
- à l'unanimité, a créé un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet avec une durée hebdomadaire lissée sur l'année à 28h00 à compter du 04 septembre 2017,
- à l'unanimité, a pris acte de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017 et aux suivants.

4. A16, approbation convention SANEF :

Dans le cadre du rétablissement des circulations agricoles, douces et écologiques, une charte va être signée entre les Communes riveraines du projet, les partenaires associatifs associés et la SANEF afin que chaque partie s'engage à une rencontre annuelle pour partager l'avancée de leurs actions et la préservation effective du corridor écologique du bois Carreau.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé la convention qui liera les partenaires détaillés ci-dessus,
- à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cette convention.

5. Assainissement, subvention allée de la sablonnière :

Suite à l'inscription au budget M49/2017 des travaux d'assainissement allée de la Sablonnière, la Commune va solliciter l'aide :

- du Conseil départemental pour les études préalables et les travaux,
- de l'ASEN pour les travaux uniquement.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de solliciter l'aide Conseil départemental du Val d'Oise (étude et travaux) ainsi que l'AESN (travaux) dans le cadre de la 55 ème opération d'assainissement (allée Sablonnière, rue des Cocagnes et sente de la Calotte),
- à l'unanimité, a approuvé le plan de financement,
- à l'unanimité, a sollicité le Conseil départemental afin de pouvoir engager la phase étude avant même la notification de la subvention à cette phase,
- à l'unanimité, a pris acte que les recettes et les dépenses relatives à ces travaux ont été portées au budget 2017 et 2018 M49,
- à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire a signé cette demande de subvention.

6. Assainissement, convention facturation pour le recouvrement de l'assainissement collectif avec le délégataire du service de distribution de l'eau potable :

Le syndicat intercommunal des eaux de Mours, Nointel et Presles a délégué par un contrat d'affermage la gestion de la distribution de l'eau potable à la société Suez.

Dans ce cadre, la société Suez se charge aussi de la facturation et du recouvrement de la participation au service d'assainissement public eaux usées pour tous les riverains raccordés ou raccordables à ce celui-ci puis reverse une redevance à la Commune de Presles.

Une convention va être signée avec le fermier

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé la convention « facturation pour le recouvrement de l'assainissement collectif avec le délégataire du service de distribution de l'eau potable » qui liera la Commune et la société Suez,**
- **à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cette convention.**

7. SIMVVO, adhésion de la Commune d'Omerville :

Par un courrier reçu en mairie en date du 05/07/2017, le syndicat intercommunal de musique du Vexin et du Val d'Oise indique avoir été saisi de la demande d'adhésion de la Commune d'Omerville.

Par une délibération en date 04 juillet 2017, le conseil syndical a émis un avis favorable sur cette adhésion.

A présent, il convient que chaque Commune déjà adhérente au SIMVVO se prononce à leur tour sur cette demande.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé l'intégration de la Commune d'Omerville au sein du SIMVVO.**

8. Budget M14, inscriptions en non-valeur :

Par un courrier en date 29/03/2017, le Trésor public propose que quatre titres d'un montant compris entre 9,30€ et 5,75€ représentant un total de 28,01€ soient classés en non valeurs car leur montant respectif est inférieur au seuil de poursuites du Trésor public.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a décidé de l'admission en non-valeur de ces créances anciennes pour un total de 28,01€,**
- **à l'unanimité, a pris acte que les dépenses liées à cette procédure seront portées à l'exercice 2017.**

9. Budget M14 DM n°2 :

Au présent compte rendu, un tableau joint donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M14.

Le Conseil Municipal,

- **à la majorité (abstention de Mme DUBIN et de MM DIAZ et JOHANNIN), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,**
- **la majorité (abstention de Mme DUBIN et de MM DIAZ et JOHANNIN), a pris acte de leur incidence au budget 2017 M14.**

10. Nomination d'un Conseiller municipal dans différentes commissions suite à son installation :

Suite à son installation le 20 avril 2017 de M JOHANNIN Thierry (groupe « Presles pour vous, avec vous ») a été nommé au sein :

- commission n°4 enfance et adolescence,
- commission n°5 vie scolaire,
- Caisse des écoles).

Le Conseil Municipal,

• à l'unanimité, M JOHANNIN Thierry a été installé dans les commissions communales et à la Caisse des écoles selon le détail figurant ci-dessus.

11. Question diverse : SIMVVO, modification des statuts suite à l'adhésion de la communauté de Communes Vexin centre (CCVC) :

Par un arrêté préfectoral en date du 17/06/2017, l'Etat acte le fait que le syndicat intercommunal de musique du Vexin et du Val d'Oise devient un syndicat mixte regroupant :

- une communauté de Communes (35 communes)
- et douze autres Communes dont Presles

A présent, il convient que chaque Commune déjà adhérente au SIMVVO adopte les nouveaux statuts découlant de l'intégration de la communauté de Communes Vexin centre (CCVC) en son sein

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé les nouveaux statuts du SIMVVO.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h00.

A Presles, le 08 septembre 2017.

Le Maire Pierre BEMELS

BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°02/2017 DU 07 SEPTEMBRE 2017

FONCTIONNEMENT/INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
dossier péril Lardiller frais hypothèques	454101-01 15,00 €		
dossier péril Lardiller frais hypothèques		opé 603 -55,00 €	
achat bouteille gaz désherbeur thermique	compte 275 110,00 €		
différent batiments changement clotures		opé 603 -110,00 €	
	125,00 €		-125,00 €

INVESTISSEMENT			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
mairie mise conformité PMR porte entrée vidéophone avec pose 2 postes intérieur	opé 573 2 255,00 €		
mairie insonorisation		opé 574 -2 219,00 €	
nouveau cimetière réfection allée		opé 576 -36,00 €	
différent batiments changement extincteurs périmés	nouvelle opé/609 2 000,00 €		
nouveau cimetière réfection allée		opé 576 -2 000,00 €	
école maternelle achat mobilier complémentaire pour dortoirs	nouvelle opé/610 850,00 €		
logement communal 78 rue Brossolette rénovation		opé 595 -788,00 €	
différent batiments changement clotures		opé 603 -64,00 €	
école brossolette ouverture 6 ème classe achat mobilier	nouvelle opé/611 6 544,00 €		
nouveau cimetière réfection allée		opé 576 -3 741,00 €	
logement communal 78 rue Brossolette rénovation		opé 595 -1 580,00 €	
différent batiments changement clotures		opé 603 -1 223,00 €	
école nantouillet CM2 achat mobilier complémentaire (10 tables ind et 10 chaises)	nouvelle opé/612 1 310,00 €		
nouveau cimetière réfection allée		opé 595 -1 300,00 €	
	12 959,00 €	-12 079 €	-12 959,00 €

A Presles, le 08 septembre 2017

Le Maire Pierre BEMELS